

ASBL CITOYENS de ZAVENTEM PRINTEMPS 2020



Zaventem : la commune qui fait semblant d'écouter ses habitants

Elles sont déjà bien loin, les grandes déclarations d'amour d'avant les élections communales de mai 2019. Les bonnes « anciennes mauvaises habitudes » ont déjà repris le dessus à Zaventem.

Un parfait exemple ?

La construction à Woluwé-Saint-Etienne d'une maison de repos et de logements pour expatriés (Woluwe promenade) dernièrement complétés d'une grande crèche. Ce projet immobilier a pourri pendant des années la vie des riverains et entravé la circulation locale ou de transit dûs aux travaux du Boulevard de la Woluwe.

Dans les faits, plus les habitants se sont plaints à la police et auprès de la bourgmestre des camions de livraisons de matériaux parkés à travers la chaussée, des piétons privés de trottoirs, de cyclistes qui n'arrivaient même plus à se faufiler dans la rue - et on en passe des plus dangereuses - moins on les écoutait.

La réponse de la bourgmestre était même on ne peut plus claire ; nous la citons : « tant qu'il y a des travaux, il y a des ennuis ». Autant dire "Circulez, il n'y a rien à voir"...

Quelle empathie envers les habitants ! Le parfait contre-exemple de la soit - disant campagne de démocratie participative menée à grand coup de pub "Zaventem aan zet".

Un vrai miroir aux alouettes, cette campagne... La commune informe les habitants de ses projets (la législature passée, on nous a demandé notre avis sur la propreté et la sécurité) mais RIEN n' a été fait pour résoudre les problèmes quotidiens des habitants, la preuve avec le chantier précité.

Et pourtant... la vraie démocratie participative existe bel et bien dans d'autres communes voisines où **le collège se déplace régulièrement** dans certains quartiers pour faire le point avec les habitants des grands projets urbanistiques et pas pour leur imposer la vision du collège uniquement au tout début du mandat.

Des communes où les **habitants peuvent imposer un débat** préalable sur un projet de voisinage ou citoyen au sein du conseil communal. Avec l'obligation, pour le collège et les conseillers, de se positionner.

Des communes où **l'on attend pas que l'ombudsman de l'aéroport vienne** nous expliquer - seul - qu'il y aura de gros problèmes avec les travaux de l'aéroport cet été 2020.

En un mot ; des communes à l'écoute... où l'on est proche des gens et de leurs préoccupations.

Proches, nous voulons l'être de vous.

Le nouveau gouvernement flamand a annoncé de nouvelles mesures qui ne sont pas du genre « accueillantes ». Nous faisons le point ci-après ; forgez-vous votre avis « de citoyen » et puisse 2020 nous donner droit au chapitre, nous, tous les habitants de Zaventem, pour le plus grand bien de tous. **Vive la vraie démocratie !**

Les nouvelles mesures annoncées par le gouvernement flamand

Le nouveau gouvernement flamand gratifie de plus en plus de prérogatives en appelant de tous ses vœux une nouvelle réforme de l'Etat. Pour nous, Citoyens de Zaventem, son programme est très évocateur d'un repli identitaire mais jugez plutôt par vous-mêmes :

Arrêt du financement d'UNIA, organisme national veillant à l'égalité des chances, remplacé par un organisme purement flamand chargé de résoudre les problèmes de discrimination.

Question des citoyens : y aura-t-il bientôt des définitions différentes du mot discrimination au Sud et au Nord du pays ?

En matière de justice : création d'un poste de ministre régional flamand.

Question des citoyens : y aura-t-il bientôt deux justices en Belgique ?

Le gouvernement flamand souhaite aussi une deuxième sûreté d'Etat.

Question des citoyens : suffira-t-il de passer la frontière linguistique pour y échapper ?

Fiscalité immobilière : réduction des droits d'enregistrement qui passent de 7 à 6% mais perte du woonbonus.

Question des citoyens : le nouveau système est beaucoup moins avantageux et constitue une grosse perte d'avantages fiscaux ; tous les citoyens y perdent, sauf ceux qui ont une résidence secondaire pour laquelle cette révision ne s'applique pas !!!

Réduction des allocations familiales à partir du troisième enfant et blocage de leur indexation.

Question des citoyens : les familles nombreuses ont vraiment de quoi être inquiètes si la mesure passe. Et, accessoirement, qui va financer les pensions plus tard si l'on n'encourage pas la natalité ?

Parcours d'intégration payant.

En plus d'être obligatoire, le parcours d'intégration à la citoyenneté « flamande » devient aussi payant : 360 €. Bienvenue et à votre portefeuille !

Question des citoyens : à Bruxelles, le parcours d'intégration néerlandophone, il est gratuit... La Flandre pousse-t-elle les étrangers vers Bruxelles ?

Coups de 60% dans les budgets de la culture et du monde associatif. Tous les secteurs sont touchés « sauf ce qui préserve le caractère flamand ».

Question des Citoyens : une fameuse menace sur notre titanique centre culturel alors ? La commune ne s'en sort déjà pas pour l'amortir toute seule et elle a déjà reçu un support financier de la Région flamande...

IL EST VRAIMENT GRAND TEMPS QU'UN DIALOGUE RESPECTUEUX ET RESPONSABLE S'INSTAURE EN PÉRIPHÉRIE ENTRE LES DEUX COMMUNAUTÉS AU LIEU DU CHACUN POUR SOI !

Disparition du vote obligatoire pour les communales et élection directe du bourgmestre par le groupe majoritaire.

Question des citoyens : les élections sont le seul moyen démocratique d'élire nos dirigeants. Pourquoi s'en dispenser ?

À propos du Rand et de toute la zone périphérique

Renforcement du « vlaams karakter ».

La Flandre souhaite préserver « sans complexes » nous dit-elle la spécificité flamande du sol. Elle veut faire du néerlandais la « maïzena » (on cite les termes officiels) de la périphérie. Mais ceci est-il encore en phase avec la réalité sociologique de la périphérie ? On en doute... Un ministre flamand de Bruxelles prône d'ailleurs le trilinguisme dans les écoles. Il y a déjà plus de 190 nationalités présentes dans la commune de Zaventem: c'est exemplatif.

Et puis, que l'on sache, l'article 30 de la Constitution protège toujours le droit de s'exprimer dans la langue de son choix en privé et il est aussi toujours d'actualité.

Retour possible du décret « Wonen in eigen streek » qui oblige d'avoir déjà un lien préétabli avec la commune pour pouvoir s'y installer.

Ce décret existait déjà en 2009 et ne visait que le parc immobilier social mais il a été annulé en 2013 par la Cour Constitutionnelle. Il revient mais encore renforcé car il s'étendra aussi au marché immobilier privé. Les communes qui le souhaitent pourront réserver des parcelles - privées - voire des lotissements - privés - à des acheteurs qui seront examinés sous toutes les coutures pour voir s'ils peuvent prouver « un lien précis » avec la commune ou la région flamande.

Immersion linguistique obligatoire pour les enfants. Test de néerlandais en 3^{ème} maternelle.

Avant de passer en primaires, les connaissances linguistiques de tous les enfants seront testées.

Question des citoyens : que fera-t-on pour les petits néerlandophones qui ont des difficultés linguistiques ou encore tous les allochtones qui font l'effort de l'apprendre mais ne sont pas encore tout à fait performants. Ils redoubleront une maternelle?

Élargissement du ring. La Flandre souhaite ajouter une bande extérieure supplémentaire alors que Bruxelles s'y oppose parce qu'elle veut dissuader l'usage de la voiture dans l'agglomération.

Question des citoyens : que faire pour sortir de ce vrai imbroglio? La bonne nouvelle est qu'on a appris il y a peu que les deux régions s'étaient mises d'accord sur un calendrier de rencontres de concertation. La mauvaise, c'est que ce ne sera que deux fois par an. Et tant qu'on parle du Ring ; pourquoi "Werken aan de ring" et la commune ne proposent-elles pas déjà des murs anti - bruits?

IL EST VRAIMENT GRAND TEMPS QU'UN DIALOGUE RESPECTUEUX ET RESPONSABLE S'INSTAURE EN PÉRIPHÉRIE ENTRE LES DEUX COMMUNAUTÉS AU LIEU DU CHACUN POUR SOI !

Questions posées par les citoyens

Où en est le billet unique ?

C'était une grande promesse de l'année 2019 : l'ensemble des opérateurs de transports en commun (STIB, TEC, SNCB et de Lijn) avaient annoncé qu'ils allaient se mettre d'accord pour desservir Bruxelles ET sa première couronne (Rhode-Saint-Genèse, Linkebeek, Beersel, Wezembeek Oppem, Wemmel, Grimbergen, Machelen, Meise, Merchtem, Dilbeek, Steenokkerzeel, Hoeilaart et Zaventem - aéroport non compris) avec un tarif unique. Et bien non,....

Les négociations fédérales pour le moins lentes ont reporté ce projet aux calendes grecques. Et sachant que les sensibilités régionales sur le sujet sont très différentes (Bruxelles veut avantager les tarifs pour les jeunes, la Flandre, privilégier les tarifs seniors) on est encore très loin de la solution...

Ai-je droit à une prime pour les classes de neige ?

Oui, à certaines conditions. En plus d'habiter la commune et que vos enfants fréquentent une école de l'entité, il faut que les revenus de votre ménage n'excèdent pas les 50 000 € bruts annuels. La prime s'élève à 100 €. Nous vous conseillons de prendre contact avec le service social de la commune à la Stationstraat pour faire examiner votre demande

Il y a un problème d'éclairage dans ma rue.

Contactez Fluvius qui gère les lampadaires <https://mijnpostcode.fluvius.be/?lang=nl&applicatie=defecte-straatlamp>

Mais si par contre le problème se situe sur une venelle privée, contactez d'abord la commune au service technique technischediens@zaventem.be

Ai-je vraiment l'obligation de parler Néerlandais pour obtenir un logement social ?

Oui, il y a eu du changement sur ce sujet sensible. La Cour Constitutionnelle a considéré en effet que la langue néerlandaise est utile et nécessaire pour communiquer avec son bailleur et ses voisins. Pratiquement, les locataires (toute la famille) devront désormais prouver leur volonté d'apprendre le Néerlandais et s'y mettre. Après un an de cours, test à l'appui, ils devront être au niveau A1 qui est le niveau de base !

Même si vous n'avez pas encore atteint le niveau de base du néerlandais, nous vous encourageons à le faire. Vous conservez le droit de vous inscrire sur une liste pour obtenir un logement social et vous aurez un an pour peaufiner votre apprentissage

Le ruisseau en bas de ma rue doit être nettoyé : à qui m'adresser ?

A nouveau, nous vous conseillons de consulter en priorité le service « milieu » de la commune ; il vous dira qui est le bon intervenant car c'est paradoxal mais il y a deux gestionnaires différents des cours d'eau chez nous en fonction de l'importance de ceux-ci :

La Vlaamse Milieu Maatschappij d'une part (signalez le problème par mail à info@vmm.be) et la commune de l'autre milieu@zaventem.be

Puis-je brûler des branches dans mon jardin ?

Non, c'est interdit. La règle se trouve dans le nouveau règlement des sanctions administratives communales qui vient de sortir et vous informe. La commune (conjointement avec le contrôle de la police) a élaboré ce règlement pour mieux vivre ensemble. Il s'appelle "Gemeentelijke Administratieve Sancties" (GAS).

Prenez en connaissance sur le site de la commune si vous ne voulez pas rencontrer votre agent de quartier pour contravention. Des informations très utiles s'y trouvent comme ; "êtes - vous responsables de l'entretien de votre trottoir par tous les temps" (on vous donne la réponse ; c'est oui) ou bien encore ; "peut-on tondre le dimanche et les jours fériés ?" (La réponse est oui aussi mais seulement de 10H à 13H).

Pour vous aider, utilisez l'onglet « Google translate ».

Qui sont les nouveaux élus francophones à la commune?

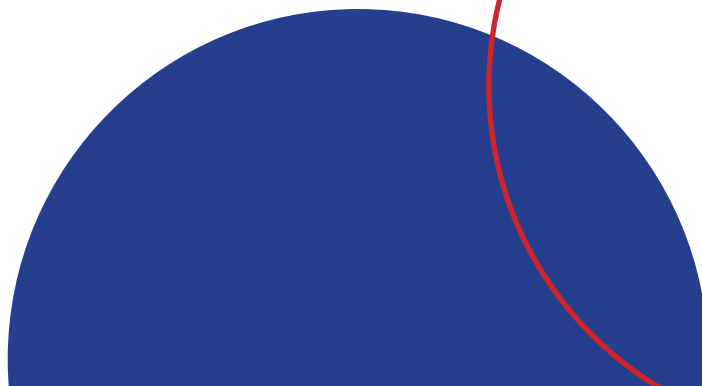
Au conseil communal :

Evangelos Spanoudis	spanoudiskitrimi@skynet.be (PS)
Josianne Blanche	josianne.blanche@skynet.be (CDH)
Jean-Michel Hubert	jm.hubert.zav@gmail.com (CDH)
Jean-Marc Mativa	jmmativa@hotmail.com (DéFI)
Véronique Pilate	veropilate@hotmail.com (DéFI)
Frédéric de Gandt	fdegandt@gmail.com (MR)

Au conseil social/CPAS :

Gregory Franck	franckgreg@gmail.com (DéFI)
Cyriac Lusilu	cyriac.lusilu@gmail.com (P.S)

Pour en savoir plus, page facebook **UF Zaventem**



Attention - Informations importantes!

Détecteurs de fumée obligatoires.

Depuis janvier 2020, les détecteurs de fumée sont obligatoires en Flandre dans chaque maison. Beaucoup de décès dans des incendies domestiques sont à déplorer chaque année mais ils sont parfaitement évitables avec des détecteurs placés aux bons endroits et en bon état de fonctionnement. Il faut, au minimum, qu'un détecteur de fumée soit prévu à chaque étage .

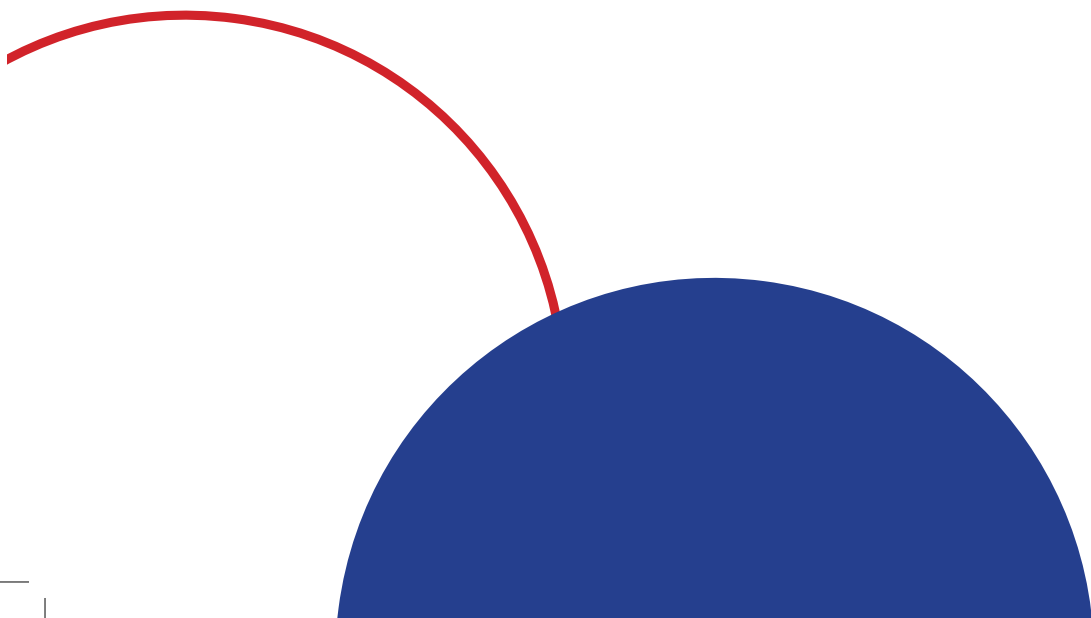
Gros travaux en vue cet été 2020 sur les pistes de l'aéroport et survol renforcé de Sterrebeek.

Le médiateur fédéral est venu prévenir les riverains lors d'une séance d'information en novembre 2019 à Sterrebeek. La réfection des pistes en été forcera à n'utiliser qu'une seule piste pendant la durée des travaux et ce sera la piste 19 qui survole principalement Sterrebeek. Le "hic" est que cette piste- qui est la transversale - est aussi la plus courte. Elle n'est pas appropriée pour tous les avions ni tous les vols en fonction des conditions climatiques et du poids des avions. Nous vous tiendrons informés.

Consultez le site www.citoyensdezaventem.be

Ouverture d'une crèche privée Partena à Woluwé-saint-Etienne.

Nous sommes heureux d'apprendre que 98 places ont été créées pour accueillir les enfants de 0 à 3 ans (soit une des plus importantes crèches du pays). Moins heureux quand on sait que la nouvelle structure se trouve exactement dans la zone où la mobilité pose le plus de problèmes, c'est à dire à la Jozef Van Damstraat soit juste à côté du hôte Harmonea et des appartements pour expats.



Le programme très culturel de l' ACFZ

L'Association Culturelle Francophone de Zaventem est ouverte à tous, membres ou non-membres. Pour des renseignements ou inscriptions (obligatoires), voyez le site <https://associationzaventem.be> ou envoyez un courriel à Courriel : associationzaventem@gmail.com

11/01/20 : Projection du film « Ceci n'est pas un lion » de Jean-Pierre Roy : “Ceci n'est pas un lion” est un documentaire choc d'un indépendantiste québécois, qui bouscule les Flamands sur leur propre désir d'indépendance et dépeint une vision caustique de chaque intervenant, parfois mis face à ses propres contradictions. Différentes personnalités de Zaventem y sont interrogées.

18/01/20 : visite de la Maison des Editeurs Plantin et Moretus à Antwerpen
Lors de votre visite guidée à travers les luxueux espaces de vie et l'imprimerie unique, vous découvrirez la vie quotidienne et le travail des ambitieuses familles d'éditeurs Plantin et Moretus.

1/02/2020 : « Back to Bruegel » Porte de Hal
La mythique Porte de Hal, vestige de l'enceinte médiévale de Bruxelles, s'ouvre sur l'univers du peintre Bruegel. Vous plongerez dans une version virtuelle de ses peintures mondialement connues.

8/02/2020 : Les lettres à l'Immortelle BienAimée (Beethoven)
Eliane Reyes, piano.Patrick Poivre d'Arvor, narrateur.Spectacle avec des extraits de Ludwig van Beethoven : complet

15/02/2020 : Touchankamon et Eglise Saint-Jacques, à Liège
Après la visite de l'église Saint Jacques, cap sur la Gare des Guillemins : Exposition “Expo Toutankhamon – A la découverte du pharaon oublié”

14/03/2020 : Visite guidée de la maison Cauchie,
Cette maison-atelier construite en 1905 par et pour Paul Cauchie est une des œuvres les plus originales de l'Art nouveau bruxellois.

23/03/2020 : Visite guidée de l'expo Van Eyck à Gand. Complet

18/4/2020 : Keukenhof aux Pays-Bas

9/5/2020 : « Blegny-Mine » Visite de la mine

22 et 23/05 Week-end annuel : Séjour dans le Calaisis – Calais et Dunkerque
Une belle escapade au Pays des Calaisiens avec la découverte de la Ville de Calais, et son imposant hôtel de Ville de style Renaissance flamand, flanqué d'un beffroi classé au Patrimoine mondial de l'Unesco. Le lendemain, découverte de Dunkerque.

6/6/2020 : Arboretum Meise. Visite guidée de ce riche jardin des plantes.

20/6/2020 : Assemblée générale

Citoyens de Zaventem est une asbl formée de bénévoles

Notre fonction est de vous aider pour :

- la traduction de documents émanant des administrations.
- obtenir des informations quant aux cartes de riverains.
- obtenir une assistance pour des démarches auprès du VDAB et du CPAS.
- demander l'intervention de services communaux.
- obtenir des infos quant à des activités culturelles en français dans ou proches de la commune.
- créer des relations avec des associations hors Zaventem.
- faire valoir vos droits si vous estimez être victime d'une discrimination linguistique ou autre.

L'asbl ne règle en aucun cas les litiges d'ordre personnel mais vous oriente vers de bons interlocuteurs.

**Besoin d'aide? Utilisez le formulaire de contact sur
WWW.CITOYENSDEZAVENTEM.BE**